

DELIBERATION N° 03 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013

Rapporteurs : M. BOILEAU
M. LAMY

Le Budget Primitif 2013 de la Ville de Ludres (Budget Général) a été adopté par le Conseil Municipal dans sa délibération n°1 du 25 mars 2013. Il retrace les prévisions en recettes et dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et dépenses, d'intégrer les restes à réaliser de la section d'investissement de l'année 2012, et les résultats de l'année 2012.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

La lecture du budget supplémentaire fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>		
Réelles	85 080,00 €	162 200,00 €
Ordres	77 320,00 €	200,00 €
Total fonctionnement	162 400,00 €	162 400,00 €
<u>Investissement</u>		
Réelles	1 696 945,52 €	- 16 242,25 €
Reports crédits 2012	704 607,75 €	0,00 €
Ordres	12 000,00 €	89 120,00 €
Reprise des résultats 2012	0,00 €	2 340 675,52 €
Total investissement	2 413 553,27 €	2 413 553,27 €
<u>Budget Total</u>		
Total global réel	1 782 025,52 €	145 957,75 €
Total global des reports de crédits 2012	704 607,75 €	0,00 €
Total global ordres	89 320,00 €	89 320,00 €
Total global reprise des résultats 2012	0,00 €	2 340 675,52 €
Total global	2 575 953,27 €	2 575 953,27 €

Ce Budget Supplémentaire est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

Après intégration de ce Budget Supplémentaire, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 452 550,00 €	6 452 550,00 €
Investissement	4 175 453,27 €	4 175 453,27 €
Total global	10 628 003,27 €	10 628 003,27 €

Pour information, l'affectation des résultats 2012 de la section de fonctionnement a été adoptée par le Conseil Municipal dans la délibération n°3 du 24 juin 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 19 voix pour, 4 voix contre (Groupe Ludres Ensemble) et 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2013.